

Rapport d'activité 2021

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie



Votre assureur en bref

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie évolue dans le domaine de l'assurance indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Raison sociale

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

Statut juridique

Fondation au sens des art. 80 ss CCS

Siège social

Neuchâtel

Conseil de fondation

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Didier Boillat
Secrétaire	M. Roland Marcel Eberle
Membres	M. Hugues Apothéloz
	M. Urs Schwaller

Membres de la Direction générale au 1er mai 2022

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

« Rien n'est permanent, sauf le changement. »

Héraclite d'Ephèse. Philosophe grec.

Rien ne demeure un seul instant identique à soi-même : tout passe, tout change, tout meurt à chaque instant. C'est ce qu'exprimait ce philosophe grec par des formules restées célèbres comme : « Tout passe et rien ne demeure. ». Les deux ans de crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien viennent, cruellement, nous le rappeler.

En 2021, Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a vécu de nombreux changements qui accompagnent une transformation profonde de l'entreprise engagée il y a sept ans déjà. Notre objectif, c'est de passer progressivement d'un rôle de spectateur à celui d'acteur engagé sur le marché. C'est ainsi que, pour nous, 2021, restera une année de changement marquée par la pandémie. Nous pensons toutefois que nous voyons le bout du tunnel après deux ans de crise sanitaire aiguë. Les tensions internationales marquées par la guerre en Ukraine risquent de nous impacter de manière très importante ces prochains mois.

Nous saluons la gestion pondérée de la crise sanitaire par les autorités politiques suisses qui ont su faire preuve de pragmatisme dans une période complexe. Le système de santé helvétique a tenu malgré des tensions très importantes. Nous en profitons pour louer le travail extraordinaire des soignants qui ont tout entrepris pour accompagner les personnes touchées par ce virus dévastateur, sans oublier de prendre en charge les autres patients.

Chiffres-clés

		2021	2020
Résultat annuel	CHF	103 294	150 427
Nombre d'assurés assurance perte de gain (LAMal)		1902	1824
Total du bilan	CHF	5 857 643	5 779 112

Chiffre d'affaires brut pour l'assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	1 674 806	1 669 998
--	------------	------------------	------------------

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	58 619	37 208
en % des prestations nettes d'assurance		4,8%	3,7%

Total des fonds propres LAMal	CHF	3 285 209	3 181 915
en % des primes brutes		196,2%	190,5%

Performance des placements		3%	1,5%
-----------------------------------	--	-----------	-------------

Gouvernance

Le conseil d'administration du Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique du Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de 5 à 9 membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Les membres du conseil d'administration du Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2021

¹ Membre de la commission d'audit et des risques

² Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³ Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Fabio Naselli Feo – Secrétaire²

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Jürg E. Tschanz – Membre²

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Charles Relecom – Membre

Urs Schwaller – Membre^{1,3}

Les membres du conseil de fondation de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

Karin Perraudin – Présidente

M. Didier Boillat – Vice-président

M. Roland Marcel Eberle – Secrétaire

M. Hugues Apothéloz – Membre

M. Urs Schwaller – Membre

La Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la direction générale. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la Direction générale au 1er mai 2022

Thomas Boyer – Directeur général

Philippe Buthey – Technologie

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Thomas J. Grichting – Services

Pierre-Luc Marilley – Relation clients

Paul Rabaglia – Finances

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Cédric Scheiben – Distribution

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un Code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le Code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs du Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés membres, sans exception. Ce Code de conduite est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante, qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le Code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein du Groupe Mutuel.

Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Gestion des risques et Actuaire responsable.
- L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction compliance est en charge de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Fonction Gestion des risques

La fonction gestion des risques est en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération du Conseil d'administration du Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la Holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la Holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du Conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés du Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2021, le Conseil d'administration de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a été rémunéré à hauteur de CHF 8000.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 1600.-.

Le Conseil d'administration du Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la Commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la Direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le Conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du Groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2021 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 134 344.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 351 120.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 695 897.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 85 680.-.

La part de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie sur cette rémunération de la Direction générale est de 0,02%, soit de CHF 500.-, dont CHF 111.- pour la plus importante.

En 2021, la direction générale était intégralement constituée et stable sur l'ensemble de l'année.

Gestion des capitaux

Rétrospective

Le taux de vaccination des pays développés a permis de rouvrir en 2021, tout du moins partiellement, une grande partie de l'activité économique. Si la demande de consommation a augmenté, cette réouverture a surtout provoqué un choc de l'offre et les goulots d'étranglement dans différents secteurs (transport, semi-conducteurs, agriculture, bois et métaux) ont généré un retour de l'inflation. Les banques centrales jugent cette situation temporaire et restent accommodantes en maintenant les taux d'intérêt à un bas niveau. Le surplus de liquidités s'est retrouvé dans le marché des actions, poussant les indices toujours plus haut. Cette expansion considérable des avoirs financiers est à la fois une source de richesse, mais également la conséquence d'inefficiences économiques, environnementales et sociales. Un équilibre entre l'investissement et l'épargne sera nécessaire afin de créer une croissance durable forte.

Perspectives

Le marché obligataire et celui des actions resteront indécis jusqu'à un meilleur éclairage de l'évolution de l'inflation et des salaires, éclairage qui sera donné durant le premier trimestre de 2022. L'agilité des banques centrales face à un possible emballement sera un élément déterminant face à ce potentiel nouveau paradigme. La croissance devrait rester positive, avec une vitesse de croisière toutefois inférieure. Les valorisations des entreprises restent élevées, une baisse de la marge bénéficiaire devrait tempérer les attentes de croissance. Suite à la pandémie, la dette globale est très élevée, surtout parmi les entreprises à faible solvabilité. Les énormes plans de relance destinés à l'amélioration des infrastructures, à la transition énergétique et aux développements des énergies renouvelables devraient toutefois tempérer une baisse d'activité économique. La réouverture des chaînes de distribution est toutefois un élément essentiel à un retour à la normale.

Crise Ukrainienne

Si la correction des marchés du début de l'année a été consécutive aux annonces des banques centrales concernant leur volonté de réduire leurs bilans et d'augmenter régulièrement leurs taux d'intérêt pour faire face à l'inflation, la crise ukrainienne a accentué la baisse des marchés par la suite. La situation en Europe devient très complexe, la dépendance énergétique de celle-ci avec la Russie n'étant qu'un élément du problème.

L'exposition en actions et obligations russes de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie, incluse dans des fonds de placement globaux, est immatérielle.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a terminé l'année 2021 sur un chiffre d'affaires net de 0,9 million de francs, soit une hausse de 6,5% par rapport à l'année 2020.

Charges d'assurance

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 0,6 million de francs, en hausse de 23,6%, par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à CHF 152 801.- pour l'exercice 2021, en légère hausse par rapport à l'année comparative.

Résultat des placements

En 2021, les placements ont terminé leur année avec un résultat net de CHF 68 023.-, ce qui permet de renforcer la solidité financière de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie. L'excellent rendement offre aussi l'opportunité de consolider les provisions pour risques liés aux placements de capitaux à hauteur de CHF 36 000.-.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistre pour l'exercice 2021 un bénéfice de CHF 103 294.-, montant intégralement attribué aux réserves.

RAPPORT FINANCIER

12	Compte de résultat
13	Bilan
14	Tableau des flux de trésorerie
15	Tableau de variation des fonds propres
	Annexes aux comptes 2021:
16	Principes comptables et méthodes d'évaluation
18	Compte de résultat par domaine d'activité
19	Explications relatives au compte de résultat
20	Explications relatives au bilan
22	Autres indications
23	Proposition d'utilisation du résultat
24	Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2021	2020
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	877 657	823 860
<hr/>			
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 597 305	- 483 301
Variation des provisions techniques	8	- 24 410	- 4 285
Autres charges d'assurance		- 18 798	- 32 554
Total des charges de l'assurance		- 640 513	- 520 140
<hr/>			
Frais de gestion et d'administration	3	- 152 801	- 147 759
<hr/>			
Résultat technique de l'assurance		84 343	155 961
<hr/>			
Autres charges financières		- 13 072	- 6 173
Produits sur les placements en capitaux	4	118 423	88 136
Charges sur les placements en capitaux	4	- 50 401	- 53 497
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		- 36 000	- 34 000
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		18 951	- 5 534
<hr/>			
Résultat de l'exercice		103 294	150 427

Bilan

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Actifs en CHF			
Placements de capitaux	5	2 338 457	2 274 329
Comptes de régularisation	6	6 812	9 256
Créances	7	640 802	673 173
Liquidités		2 871 573	2 822 355
Total des actifs		5 857 643	5 779 112

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Passifs en CHF			
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		3 285 209	3 181 915
Fonds propres		3 285 209	3 181 915
Provisions techniques pour propre compte	8	58 619	37 208
Autres provisions techniques	8	10 000	7 000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	253 000	217 000
Comptes de régularisation	10	12 700	27 060
Dettes	11	2 238 116	2 308 929
Fonds étrangers		2 572 434	2 597 197
Total des passifs		5 857 643	5 779 112

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2021	2020
Résultat	103 294	150 427
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 48 632	- 9 730
Amortissements / revalorisations sur les créances	- 6 000	5 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	21 410	285
Modification des autres provisions techniques	3 000	4 000
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	36 000	34 000
Augmentation / diminution des créances	38 371	116 103
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	2 444	- 504
Augmentation / diminution des dettes	- 70 813	1 303 739
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	- 14 360	15 160
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	64 714	1 618 479
Investissements / désinvestissements nets dans des placements de capitaux	- 15 496	- 26 461
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	- 15 496	- 26 461
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	49 218	1 592 017
Liquidités état initial 01.01.	2 822 355	1 230 337
Liquidités état final 31.12.	2 871 573	2 822 355
Variation des liquidités	49 218	1 592 017

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2020	3 031 488	150 427	3 181 915
Répartition du résultat de l'année précédente	150 427	- 150 427	-
Fonds propres au 01.01.2021	3 181 915	-	3 181 915
Résultat annuel		103 294	103 294
Fonds propres au 31.12.2021	3 181 915	103 294	3 285 209

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie est une fondation au sens des articles 80 ss CC et n'a de ce fait pas de capital-actions.

Annexe aux comptes 2021

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements. Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurances indemnités journalières LAMal			Total		
	2021	2020	Variation en %	2021	2020	Variation en %
Produits						
Primes brutes	1 674 806	1 669 998	0.3%	1 674 806	1 669 998	0.3%
Part aux excédents à verser	- 4 286	-	n/a	- 4 286	-	n/a
Diminution des cotisations (*)	83 080	- 17 278	n/a	83 080	- 17 278	n/a
Primes de réassurance	- 875 943	- 828 860	5.7%	- 875 943	- 828 860	5.7%
Primes acquises pour propre compte	877 657	823 860	6.5%	877 657	823 860	6.5%
Charges						
Prestations	- 1 214 108	- 1 004 456	20.9%	- 1 214 108	- 1 004 456	20.9%
Prestations du réassureur	616 803	521 155	18.4%	616 803	521 155	18.4%
Variation des provisions techniques pour propre compte	- 21 410	- 285	n/a	- 21 410	- 285	n/a
Autres charges d'assurance	- 18 798	- 32 554	-42.3%	- 18 798	- 32 554	-42.3%
Variation des autres provisions techniques	- 3 000	- 4 000	-25.0%	- 3 000	- 4 000	-25.0%
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 640 513	- 520 140	23.1%	- 640 513	- 520 140	23.1%
Frais de gestion et d'administration	- 152 801	- 147 759	3.4%	- 152 801	- 147 759	3.4%
Total charges d'exploitation	- 793 314	- 667 899	18.8%	- 793 314	- 667 899	18.8%
Résultat technique de l'assurance	84 343	155 961	-45.9%	84 343	155 961	-45.9%
Autres charges financières	- 13 072	- 6 173	111.8%	- 13 072	- 6 173	111.8%
Produits sur les placements en capitaux	118 423	88 136	34.4%	118 423	88 136	34.4%
Charges sur les placements en capitaux	- 50 401	- 53 497	-5.8%	- 50 401	- 53 497	-5.8%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	- 36 000	- 34 000	5.9%	- 36 000	- 34 000	5.9%
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	18 951	- 5 534	n/a	18 951	- 5 534	n/a
Résultat de l'exercice	103 294	150 427	-31.3%	103 294	150 427	-31.3%

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2021	2020	Variation
Primes brutes	1 674 806	1 669 998	4 808
Part aux excédents	- 4 286	-	- 4 286
Primes de réassurance	- 875 943	- 828 860	- 47 083
Primes rétroactives	77 169	4 414	72 756
Amortissement sur cotisations	- 89	- 16 692	16 603
Variation de la provision "Ducroire"	6 000	- 5 000	11 000
Total	877 657	823 860	53 797

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2021	2020	Variation
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 1 214 108	- 1 004 456	- 209 651
Part des prestations des réassureurs	616 803	521 155	95 648
Total	- 597 305	- 483 301	- 114 004

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2021	2020	Variation
Commissions	- 41 838	- 36 564	- 5 274
Frais d'exploitation divers	- 110 963	- 111 195	232
Total	- 152 801	- 147 759	- 5 042

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et, depuis le 1^{er} juillet 2021, à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 276	- 24 103	- 7 828
Actions	5 092	- 767	4 325
Autres placements	97 056	- 25 531	71 525
Total	118 423	- 50 401	68 023

Résultats par catégorie en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe

	2021	2020	Variation
Intérêts	12 175	15 950	- 3 775
Bénéfices réalisés	3 263	-	3 263
Pertes réalisées	- 5 129	- 2 394	- 2 735
Bénéfices non réalisés	839	6 805	- 5 966
Pertes non réalisées	- 18 428	- 18 522	94
Charges sur capitaux	- 547	- 332	- 215
Résultat	- 7 828	1 507	- 9 335

Actions

	2021	2020	Variation
Dividendes	2 600	3 003	- 403
Bénéfices réalisés	2 172	74	2 098
Pertes réalisées	-	- 69	69
Bénéfices non réalisés	320	138	182
Pertes non réalisées	- 767	- 2 384	1 617
Charges sur capitaux	-	-	-
Résultat	4 325	762	3 564

Autres placements

	2021	2020	Variation
Produits	9 065	8 556	509
Bénéfices réalisés	16 743	3 507	13 236
Pertes réalisées	- 4 778	- 3 979	- 799
Bénéfices non réalisés	71 248	50 104	21 144
Pertes non réalisées	- 16 850	- 23 549	6 698
Charges sur capitaux	- 3 902	- 2 268	- 1 634
Résultat	71 525	32 370	39 155

Explications relatives au bilan

5 Placements de capitaux en CHF

	Valeur de marché au 31.12.2021	Valeur de marché au 31.12.2020	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 132 784	1 363 296	- 230 512
Actions	79 691	57 966	21 725
Liquidités	191 313	156 435	34 878
Placements collectifs	934 669	696 623	238 046
Instruments financiers dérivés	-	8	- 8
Autres placements	934 669	696 631	238 038
Total	2 338 457	2 274 329	64 128

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2021		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	-	-
Opérations à terme - couverture	USD	-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2020		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	8	-	8
Opérations à terme - couverture	USD	-	-	-
Total		8	-	8

6 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Intérêts courus	4 785	7 456	- 2 671
Primes à facturer	2 027	-	2 027
Commissions payées d'avance	-	1 800	- 1 800
Total	6 812	9 256	- 2 444

7 Créances en CHF

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	23 505	144 605	- 121 101
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 1 000	- 7 000	6 000
Créances envers des réassureurs (parties liées)	616 803	521 155	95 648
Impôts anticipés	1 495	2 403	- 908
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	-	5 556	- 5 556
Autres créances	-	6 454	- 6 454
Créances coûts de tests COVID-19	-	-	-
Total	640 802	673 173	- 32 371

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2021 se montent à CHF 0 (2020 : CHF 0).

8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2020	Attribution/ dissolution 2021	31.12.2021
Provisions pour sinistres non liquidés indemnités journ. LAMal	71 034	- 40 874	111 908
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 33 826	19 464	- 53 290
Total	37 208	- 21 410	58 619

Autres provisions techniques	31.12.2020	Attribution/ dissolution 2021	31.12.2021
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	7 000	- 3 000	10 000
Total	7 000	- 3 000	10 000

Variation des provisions techniques		- 24 410	
--	--	-----------------	--

Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2019	Attribution/ dissolution 2020	31.12.2020
Provisions pour sinistres non liquidés indemnités journ. LAMal	70 491	- 543	71 034
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 33 567	259	- 33 826
Total	37 467	- 285	37 208

Autres provisions techniques	31.12.2019	Attribution/ dissolution 2020	31.12.2020
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	3 000	- 4 000	7 000
Total	3 000	- 4 000	7 000

Variation des provisions techniques		- 4 285	
--	--	----------------	--

9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Taux de provisionnement déterminé	10.82%	9.54%	
Placements de capitaux	2 338 457	2 274 329	64 128
Provision nécessaire	253 000	217 000	36 000
Provision au bilan	253 000	217 000	36 000

10 Comptes de régularisation passif en CHF

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Commissions à payer	800	-	800
Autres passifs transitoires	11 900	27 060	- 15 160
Total	12 700	27 060	- 14 360

11 Dettes en CHF

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	-	2 106	- 2 106
Primes encaissées d'avance	1 348 547	1 144 671	203 876
Comptes de passage ⁽¹⁾	546	333 292	- 332 745
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	875 943	828 860	47 083
Participations aux excédents	4 286	-	4 286
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	8 793	-	8 793
Total	2 238 116	2 308 929	- 70 813

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Services SA et Mutuel Assurance Maladie SA.

Autres indications

Événements survenus après la date du bilan

Le net recul des marchés financiers lié à la situation géo-politique en Europe de l'Est ne remet pas en cause la solvabilité ni la situation financière de la société. Cet événement n'impacte pas la valeur des actifs et passifs au 31.12.2021.

Excepté le point mentionné ci-dessus, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 25 avril 2022.

Engagements conditionnels

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux, en vigueur dès le 1 ^{er} juillet 2021
Mutuel Assurance Maladie SA:	Contrat de réassurance liées aux prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal

Proposition d'utilisation du résultat

en CHF	2021	2020
Bénéfice reporté	-	-
Résultat de l'exercice	103 294	150 427
Bénéfice disponible	103 294	150 427
./ Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 103 294	- 150 427
Solde du bénéfice à reporter	-	-

Au Conseil de fondation de la
Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie, Neuchâtel

Lausanne, le 29 avril 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 12 à 23) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.



Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al.3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al.3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Cyril Motte
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2021

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie